

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fin 2023 le cap du millionième véhicule électrique immatriculé en France était franchi et plus de 118 000 points de recharge étaient ouverts au public : quelles perspectives pour 2024 ?

L'année 2023 a été l'année de tous les superlatifs pour la mobilité électrique : cap des 100 000 bornes de recharges ouvertes au public, cap du millionième véhicule électrique immatriculé en France... Plus précisément : 1 594 841 véhicules électriques et hybrides rechargeables légers en circulation en France, dont 491 866 immatriculés en 2023. Les véhicules électrifiés rechargeables légers neufs ont ainsi représenté, à l'année, près de 23 % du marché. En parallèle, le nombre de points de recharge ouverts au public a largement augmenté : nous en annonçons, en janvier dernier, 82 107. Au 31 décembre 2023, la France comptait 118 009 points de recharge ouverts au public, soit une hausse de 44% en un an.

Mobilité électrique : les chiffres clés de l'année 2023

491 866 véhicules électriques et hybrides rechargeables légers neufs immatriculés en 2023

- 491 866 véhicules électriques et hybrides rechargeables légers neufs immatriculés en 2023, dont 328 512 véhicules électriques (+ 49,5% par rapport à 2022) et 163 354 (+ 28,5%) hybrides rechargeables (sources : AAADData, Avere-France et Columbus Consulting) ;

- 22,83 % de parts de marché à l'année (versus 18,3% en 2022, 15 % en 2021, 9,5 % en 2020). Ce sont les voitures électriques particulières qui ont le plus tiré leur épingle du jeu en s'accordant, sur le segment des voitures particulières, 16,53 % du marché ;

- 1 594 841 véhicules électriques et hybrides rechargeables en circulation en France (dont 1 018 605 modèles électriques et 576 236 modèles hybrides rechargeables).

TOP 5 des véhicules électriques légers neufs les plus immatriculés en 2023 (particuliers et utilitaires) :

- Tesla Model Y, avec 37 129 immatriculations
- Dacia Spring, avec 29 918 immatriculations
- Peugeot e-208, avec 26 347 immatriculations (dont 3 649 « utilitaires »)

- Tesla Model 3, avec 24 539 immatriculations
- Fiat 500e, avec 23 213 immatriculations

TOP 5 des véhicules hybrides rechargeables légers neufs les plus immatriculés en 2023 (particuliers et utilitaires) :

- Peugeot 308, avec 9 477 immatriculations (dont 84 versions « utilitaires »)
- Peugeot 3008, avec 8 219 immatriculations (dont 20 versions « utilitaires »)
- Mercedes GLC, avec 7 449 immatriculations (dont 1 version « utilitaire »)
- Citroën C5 Aircross, avec 6 550 immatriculations (dont 8 versions « utilitaires »)
- DS7, avec 6 402 immatriculations (dont 7 versions « utilitaires »)

En 2024, les aides à l'acquisition évoluent

Leasing social : Le décret n°2023-1183 du 14 décembre 2023 publié par le gouvernement le 15 décembre met en place le dispositif du Leasing Social en précisant notamment le profil des personnes éligibles ainsi que les véhicules éligibles, les dispositions du contrat de Leasing, le montant de l'aide et enfin les modalités pour les loueurs.

Bonus écologique : Le gouvernement a partagé le 15 décembre 2023 la liste des premiers véhicules électriques éligibles au nouveau barème de calcul qui prend notamment en compte les méthodes de fabrication des véhicules et leur coût d'acheminement. Une baisse des montants du bonus est en discussion et pourrait être annoncé en début d'année. Consultez la [liste des véhicules encore éligibles](#).

Quid des deux-roues motorisés électriques et des poids-lourds ?

Outre les véhicules électriques et hybrides rechargeables légers neufs (particuliers et utilitaires), les autres formes de mobilité électrique ont également connu une poussée de leurs immatriculations en 2023, comme en attestent nos [baromètres mensuels](#).

Les immatriculations de camions électriques ont quasiment été multipliées par 3 en 2023 par rapport à 2022 (+ 273%) :

- Camions : 508 immatriculations soit + 273 % versus 2022 ;
- Bus : 408 immatriculations, soit une baisse de 25 % versus 2022.

En tant que porte-parole de l'écosystème de la mobilité électrique, l'Avere-France a eu l'occasion, en fin d'année 2023, de copublier avec France Hydrogène [la première étude dédiée aux autocars à batterie et à hydrogène](#).

Les immatriculations de deux-roues motorisés électriques ont connu une baisse sensible : 25 134 modèles ont été mis à la route l'an passé, soit une baisse de 22 % par rapport à 2022.

**118 009 points de recharge ouverts au public au 31 décembre 2023 :
+ 44 % en un an**

118 009 points de recharge ouverts au public en France au 31 décembre 2023 (source : Gireve), soit une hausse de leur nombre de + 44 % en un an. Ces points de recharge se répartissent dans 40 000 stations de recharge sur tout le territoire national.

« L'objectif de 100 000 points de recharge (ouverts au public) fixé initialement par le Gouvernement à fin 2022 a été franchi en mai 2023. La dynamique est là : nous sommes passés en un an de 82 107 points de recharge ouverts au public à plus de 118 000. Ce sont ainsi plus de 35 000 points de recharge qui sont sortis de terre en un an ! Dans notre étude [Hit The Road](#), où nous avons notamment analysé le besoin en recharge publique jusqu'à 2035, nous prévoyons à cet horizon un besoin total de 300 000 à 400 000 points de charge pour plus de 12 millions de véhicules électriques. » explique Clément Molizon, Délégué général de l'Avere-France.

En 2024, l'Avere-France et [ses plus de 260 adhérents](#), avec le soutien nécessaire des pouvoirs publics, poursuivrons leurs efforts pour densifier le maillage territorial, anticiper les besoins en matière de recharge et améliorer l'expérience utilisateur. Au-delà de la recharge publique, nous restons mobilisés sur le développement de la recharge privée, notamment dans le résidentiel collectif. Ainsi, l'Avere-France a récemment actualisé son [guide pour l'installation de solution de recharge en copropriété](#) et publiera en 2024 un baromètre s'intéressant au déploiement des IRVE dans les copropriétés.

Le programme Advenir, piloté par l'Avere-France, a aidé au financement de plus de 143 500 points de recharge depuis 2016

Le programme Advenir, piloté par l'Avere-France, s'engage depuis 7 ans à participer à l'accélération du déploiement de la recharge pour véhicules électriques. Le programme propose 9 primes à destination des immeubles collectifs, des entreprises, des collectivités et personnes publiques. Il a passé fin 2023 le cap des 143 500 points de recharge financés.

Reconduit pour la quatrième fois en décembre 2023, le programme ADVENIR a pour objectif la mise en place de 72 000 points de charge supplémentaires d'ici à fin 2027 :

- 12 000 points de charge sur le domaine public ou dans le cadre d'un service public local de stationnement ;
- 58 000 points de charge au sein du résidentiel collectif et des dessertes privées ;
- 2 000 points de charges pour les véhicules lourds.

En outre le programme Advenir Formation vise à sensibiliser 161 000 personnes (grand-public, professionnels de l'immobilier et de l'automobile et élus et acteurs locaux) à la mobilité électrique d'ici à fin 2025. Fin 2023, 70 000 personnes avaient déjà été formées.

En 2024, l'Avere-France entend développer ses travaux autour de 4 axes majeurs afin de consolider davantage la place de mobilité électrique au cœur de la transition écologique et énergétique.

Garantir notre souveraineté industrielle et énergétique

L'énergie représente un enjeu de souveraineté majeur. La mobilité électrique joue un rôle essentiel en la matière et pour assurer son développement, il sera impératif de mieux maîtriser cette demande en énergie. L'Avere-France continuera, en ce sens, de se mobiliser sur le thème du pilotage de la recharge et les opportunités permises par le vehicle-to-everything (V2X) et à porter les recommandations issues de son livre blanc publié en novembre 2023.

Il est aussi question de souveraineté lors que le Gouvernement instaure de nouvelles règles de calcul pour le bonus écologique, incitant les constructeurs à localiser leurs productions en France

et en Europe. L'Avere-France poursuivra, avec ses adhérents, ses travaux sur ces questions pour définir de nouvelles recommandations pour atteindre l'objectif gouvernemental de 2 millions de véhicules électriques produits en France d'ici à 2030.

L'association lancera, également, un groupe de travail sur la vie de la batterie des véhicules électriques afin d'identifier les intérêts et les défis de la seconde vie, de la réparation et du recyclage.

Anticiper les besoins de demain

Avec une part de marché de 25% pour les véhicules légers électrifiés, une transition vers l'électrique en cours pour les véhicules lourds et plus de 118 000 points de charge ouverts au public déployés au 31 décembre 2023, dont 9 100 ultra-rapides, la France ne devra pas relâcher ses efforts en 2024. Selon les projections de l'étude Hit The Road, il faudra déployer plus de 300 000 points de charge d'ici 2035, dont plus de 32 000 ultra-rapides, pour satisfaire les besoins en recharge en itinérance, notamment sur les autoroutes, de 12 millions de voitures électriques et 110 000 poids lourds électriques.

En parallèle, le règlement AFIR, adopté définitivement l'été dernier, offre un nouveau cadre au déploiement des bornes de recharge en Europe. Ce texte européen définit des objectifs de maillage du continent en IRVE, particulièrement sur les grands axes routiers du réseau transeuropéen de transport (RTE-T). Il introduit également de nouvelles obligations, s'agissant notamment de la transparence du prix de la recharge ouverte et des moyens de paiement.

Ces chantiers ambitieux devront s'appuyer nécessairement sur de nouvelles compétences et, surtout des emplois. L'Avere-France entend lancer de nouvelles initiatives afin de mieux qualifier les besoins en installateurs et mainteneurs IRVE.

Décarboner les flottes de véhicules

La décarbonation des flottes, tant sur les véhicules légers que les véhicules lourds, sera un des principaux sujets l'année pour l'association. Chantier débuté en 2022, l'Avere-France poursuivra ses travaux sur l'électrification des flottes de véhicules légers avec une réédition de son guide et de nouvelles propositions pour accélérer la conversion d'un parc qui alimente traditionnellement le marché de l'occasion, levier essentiel de la démocratisation des véhicules électriques. Concernant les véhicules lourds, l'Avere-France portera, cette année encore, des propositions pour accompagner financièrement et opérationnellement leur transition vers l'électrique

(achat/location, aménagement des dépôts...).

Développer des services de recharge utiles aux utilisateurs

La massification des usages du véhicule électrique implique également une plus grande interopérabilité des solutions de recharge par exemple grâce au développement de l'expérience utilisateur (intégration de la norme ISO 15 118 qui simplifie les interactions entre les bornes de recharge et les véhicules, gestion des données...). Cela implique également l'accroissement des mesures de cybersécurité afin de protéger les interactions entre les différents membres de l'écosystème.

La qualité de service, la gestion des données et l'information des consommateurs restent des enjeux majeurs pour 2024 sur lesquels l'association restera mobilisée.

Plus d'un million de véhicules électriques en France à fin 2023, le pallier est atteint ! A fin décembre 2023, ce sont plus de 1 018 000 véhicules légers électriques à batterie qui étaient immatriculés en France. En décembre, les immatriculations de VE (hors utilitaires) représentaient plus de 20% des parts de marché (vs. 15% en décembre 2022).

Ce changement de tendance peut s'expliquer par l'augmentation de la capacité des batteries qui garantit maintenant des autonomies suffisantes pour des véhicules plus lourds. En effet, si en 2015 la moyenne des autonomies du parc immatriculés était de 220 km, elle est passée en 2023 à plus de 320 km. Cette augmentation permet notamment aux SUV et berlines de constituer des parts notables du parc de VE (respectivement 23% et 19% du parc de véhicules électriques).

Et l'électrification du parc concerne les ménages comme les entreprises : à fin d'année la répartition des immatriculations entre entreprises et particuliers se stabilisent à respectivement 39% et 61%. Toutefois, l'application de la LOM pourrait avoir comme des conséquences positives sur l'électrification des flottes d'entreprises à horizon court terme.

Quelles tendances actuelles ? Quelles évolutions sur les 10 dernières années ? Quelles perspectives pour les VL, VUL, 2 roues et PL ? Autant de questions qui peuvent être traitées en utilisant le [baromètre expert](#) développé par Colombus Consulting, en partenariat avec l'Avere-France.

A propos de l'Avere-France

L'Avere-France, créée en 1978, est l'association nationale pour le développement de la mobilité électrique en France. Avec plus de 270 adhérents, l'Association fédère un écosystème diversifié d'acteurs engagés dans la transition énergétique. Tiers de confiance pour les pouvoirs publics, les professionnels, les médias et le grand public, l'Avere-France publie régulièrement des contenus de référence sur les questions d'électromobilité (batterie et hydrogène). L'association est fortement impliquée dans les projets de développement et de promotion de la mobilité électrique auprès des pouvoirs publics, tant au niveau national que régional. De plus, l'Avere-France pilote le programme Advenir, qui contribue de manière significative au développement des infrastructures de recharge en France par du financement et de la formation.
